COMMUNIQUE:: UN AN DÉJÀ!





DAC 31 Dispositif d'appui à la coordination

HAUTE-GARONNE

2022 - 2023











MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	4
Temps forts 2022	5
Gouvernance associative	6
NOS ACTIONS	7
Principes clés	8
Mission 1	9
Mission 2	10
Focus sur l'expertise soins palliatifs	11
Mission 3	12
ORGANISATION ET STRUCTURATION	13
Notre mode de sollicitation	14
Léquipe	15
ZOOM SUR L'ACTIVITÉ	16
Les sollicitations reçues	17
La typologie des requérants	18
La typologie des usagers	19
Nos appuis aux parcours santé	20
Notre participation à l'organisation territoriale	21
PERSPECTIVES	22

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'Association DAC 31, ses professionnels, et sa gouvernance viennent de fêter la première année d'existence du Dispositif d'Appui à la Coordination de la Haute-Garonne (DAC 31). Depuis juillet 2022, l'association déploie ses nouvelles missions.

Le DAC 31 a pour objectif de développer l'activité d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et de soutenir les professionnels de santé dans leur exercice quotidien. Objectifs définis par la Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé.

Le regroupement de dispositifs reconnus par les acteurs du territoire dans une nouvelle organisation et autour de nouvelles missions a nécessité un travail d'explication et d'accompagnement. L'expérience, les compétences et les capacités d'adaptation des professionnels du DAC 31 ont facilité cette démarche. L'ensemble de l'association salue l'implication et l'engagement de ses professionnels.

La volonté de participer à la coordination des parcours de soin dans un partage des connaissances et ressources renforce les synergies. Ce processus est motivé par un engagement commun autour de l'accès aux soins et de l'accès aux droits. Il s'inscrit dans un respect du principe de subsidiarité et la valorisation des proximités, reconnaissant aux acteurs du territoire leurs expertises et missions.

L'inscription du DAC 31 auprès des autres acteurs de la coordination sur le département s'étaye en lien avec l'Agence Régionale de Santé, sa délégation départementale, et le conseil départemental. Elle renforce l'articulation de nos ressources et des réponses formulées aux personnes sollicitant les équipes territorialisées ou spécialisée sur les soins palliatifs.

En interne, le travail de formalisation et d'organisation se poursuit. Il vise l'amélioration du service rendu par les équipes du DAC 31.

Ce document, spécifique à notre premier anniversaire, vise à permettre à chacun de mieux comprendre l'objet du DAC 31 et son fonctionnement. Il détaille également l'activité réalisée de juillet 2022 à juillet 2023 comme gage de son engagement pour et auprès des professionnels de santé du territoire et des personnes qu'ils accompagnent.

L'année 2023 réserve d'autres changements pour l'Association DAC 31 et ses professionnels, de nouveaux enjeux et étapes se profilent. Ces événements continueront de renforcer le déploiement de nos missions sur l'ensemble du territoire Haut-Garonnais

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

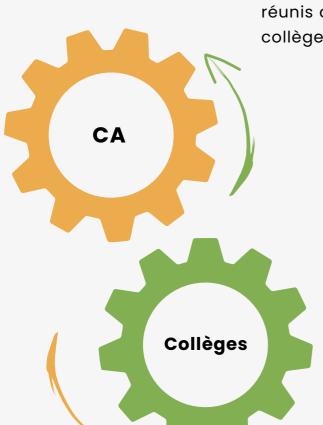


TEMPS FORTS 2022-23



GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'Association DAC 31 est une association loi de 1901 à but non lucratif. Elle a été créé le 1 juillet 2022.



Sa gouvernance est composée d'un conseil d'administration réunissant des membres de droits, liés aux précédents porteurs des dispositifs réunis au sein du DAC 31, et de représentants de 5 collèges, répartis comme suit :

- Collège 1 : les unions régionales des professionnels de santé
- Collège 2 : les établissements sanitaires
- Collège 3 : les organismes du secteur social et médico-social
- Collège 4 : les associations de personnes accompagnées, de bénévoles, et d'aidants
- Collège 5 : les représentants des Communauté Professionnelles Territoriales de Santé.

Le bureau du Conseil d'Administration est composé de 7 sièges : de 2 membres de droits, et d'un représentant désigné au sein de chacun des 5 collèges.

NOS MISSIONS







Appui et coordination des parcours de santé



Expertise en soins palliatifs



Organisation territoriale





PRINCIPES CLÉS

C'est la Stratégie Nationale de Santé "Ma Santé 2022" qui a fixé comme objectif de rendre plus lisibles et connues les structures de coordination des territoires (Plateformes territoriales d'appui, réseaux de santé territoriaux, MAIA, PAERPA, ...) qui sont ainsi amenées à fusionner en un seul et même dispositif départemental : le DAC.



Ces dispositifs d'appui à la coordination (DAC) sont des organisations de **proximité** à rayonnement départemental qui améliorent la prise en charge des situations complexes "tout âge, toute pathologie, toute situation". Les DAC facilitent l'accès aux ressources de leurs territoire, pour favoriser le maintien à domicile et prévenir les hospitalisations évitables.



MISSION 1



INFORMER/ ORIENTER LES PROFESSIONNELS

LE DAC est au service de tous les professionnels du territoire qui prennent en charge des personnes dans le cadre d'un parcours de santé.

- Les professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié;
- Les professionnels des établissements de santé;
- Les professionnels de l'ensemble des établissements et services sociaux et médicosociaux, des centres communaux d'action sociale (CCAS), des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou des maisons départementales de l'autonomie, des collectivités territoriales, de l'éducation nationale...

Ces professionnels ont accès à une information sur les ressources disponibles dans le territoire pour répondre aux besoins des personnes qu'ils prennent en charge et bénéficient de conseils pour les orienter.

Cette information et ces conseils couvrent l'ensemble de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire, et sont accessibles par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone spécifique.

INFORMER, CONSEILLER, ORIENTER LE REQUÉRANT, C'EST:

Transmettre des coordonnées
Informer, orienter vers un dispositif, une aide
Expliquer l'activité d'une structure
Informer sur l'actualité territoriale
Trouver un professionnel

le DAC 31 est un guichet unique d'accueil et d'orientation des professionnels de la Haute-Garonne



05 62 26 04 04 accueil@dac31.fr

MISSION 2



APPUI ET COORDINATION DES PARCOURS SANTÉ

Les DAC aident les professionnels à coordonner et organiser les prises en charge qu'ils considèrent comme complexes et difficiles à gérer seuls dans le cadre de leur exercice habituel. Ces situations sont alors considérées comme complexes.

Elles peuvent correspondre à un besoin d'appui ponctuel ou dans la durée. Les personnes concernées sont informées du recours aux DAC et peuvent s'y opposer à tout moment.

La mobilisation du DAC, est soumise au même régime de consentement de la personne concernée que le régime qui régit l'échange et le partage d'information au sein de l'équipe de soins : information avec droit d'opposition à tout moment.

Les professionnels du DAC font partie de l'équipe de soins.

Le recours aux DAC se fait en concertation avec le médecin traitant quand il y en a un. À défaut, les DAC saisissent la CPTS quand elle existe. Sa mission est en effet de permettre au patient d'aider à la rechercher d'un médecin traitant.

APPUYER À LA COORDINATION DES SITUATIONS COMPLEXES EN LIEN AVEC LE MÉDECIN TRAITANT, C'EST:

Évaluer la situation et les besoins de la personne
Planifier, coordonner et suivre les interventions
Appuyer les démarches sociales et/ou médico-sociales, soutenir les
démarches administratives
Faciliter l'accès aux soins et aux expertises, rechercher une place dans
une structure
Appuyer l'organisation d'une hospitalisation

FOCUS



EXPERTISE EN SOINS PALLIATIFS

Mission 1 et 2 en action combinée

Le droit à l'accès aux soins palliatifs est inscrit dans la loi et la prise en charge palliative est susceptible d'intervenir quel que soit le lieu de vie ou de soins.

La prise en charge palliative s'organise de manière graduée à travers une offre destinée à couvrir l'ensemble des territoires.

Elle s'organise, dans l'environnement de la personne malade, avec l'appui de professionnels et d'équipes de soins, à domicile, au sein des établissements de santé et des établissements sociaux et médicosociaux.

Les soins palliatifs peuvent intervenir à différents stades de la maladie : au cours d'une période de soins ou en phase avancée ou terminale d'une maladie grave et incurable, moments dont l'issue irrémédiable désigne alors la "fin de vie".

Avec accord du médecin traitant, le DAC évalue la situation du patient sur son lieu de vie et appuie les professionnels dans la prise en charge palliative.

- Appuyer les professionnels dans l'orientation des patients en soins palliatifs
- Faciliter le maintien à domicile des personnes
- Proposer des soins de support pour la personne et ses aidants
- Sensibiliser et soutenir les professionnels, à domicile ou en établissement.

MISSION 3

ORGANISATION TERRITORIALE

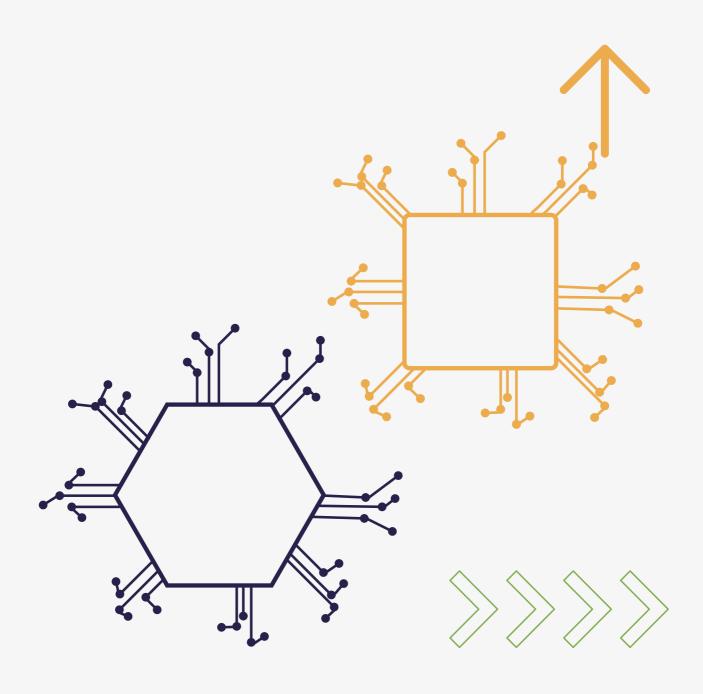


C'est en lien avec les projets de territoires partagés, au service du territoire de coordination et *en subsidiarité des professionnels* de santé que le DAC contribuera à la structuration des parcours de santé/vie de son département.

Dans ce cadre les équipes du DAC en complémentarité avec les acteurs du territoire peuvent être amenées à :

- Contribuer au diagnostic territorial partagé des besoins et de l'offre (constitution et animation de l'observatoire territorial des parcours, remontées des dysfonctionnements);
- Animer des instances territoriales de concertation entre professionnels et/ou participation à celles qui existent autour des thématiques prioritaires préalablement identifiées;
- Mettre en œuvre des actions de structuration de parcours comme :
 - o Promouvoir, diffuser des protocoles et outils communs
 - o Organiser le repérage des situations à risque de rupture de parcours
 - Soutenir sur demande les Equipe de Soins Primaires (ESP) dans le développement de projets partagés de territoire
 - Favoriser l'interconnaissance des professionnels du territoire (groupe de réflexion, réunions d'analyse, ...)
 - Recueillir les besoins et organiser des formations, des temps de sensibilisation et d'échanges de pratique
 - o Développer et promouvoir l'usage des outils numériques du parcours

ORGANISATION ET STRUCTURATION





MODE DE SOLLICITATION





Demande d'informations ou de contact





Situation complexe





Proposer





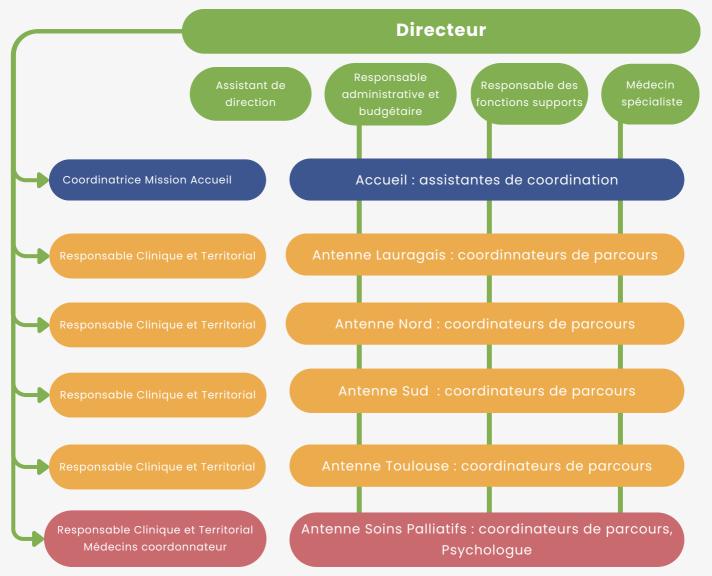
Appui à la coordination Expertise en soins palliatifs

L'EQUIPE

Le DAC 31 compte une quarantaine de salariés, répartis sur 6 sites identifiés auxquels s'ajoutent les bureaux mis à disposition par nos partenaires sur le territoire.

Les équipes fonctionnent sur le principe commun d'un travail pluridisciplinaire, mettant en œuvre la démarche complémentaire du partage des analyses et évaluations des situations et de leur complexité.





ZOOM SUR L'ACTIVITÉ

2022-23





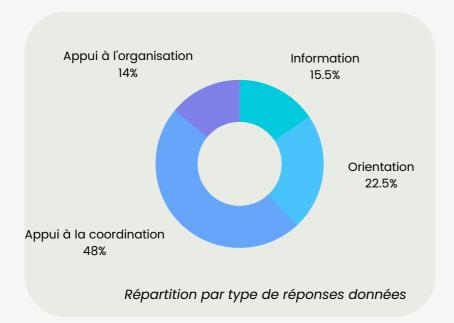




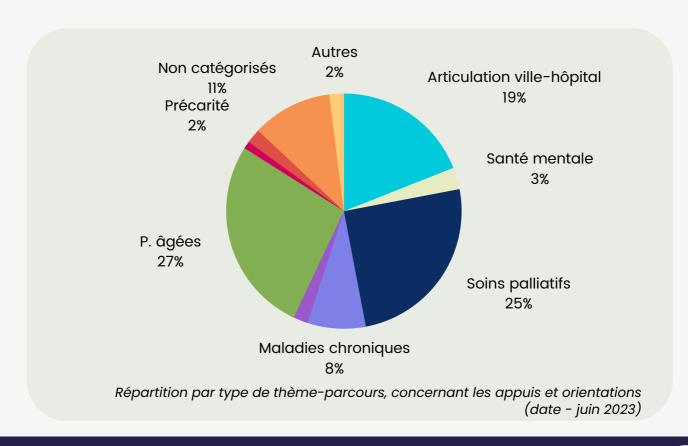
DAC 31
Dispositif d'appui
à la coordination
HAUTE-GARONNE

NOS SOLLICITATIONS REÇUES

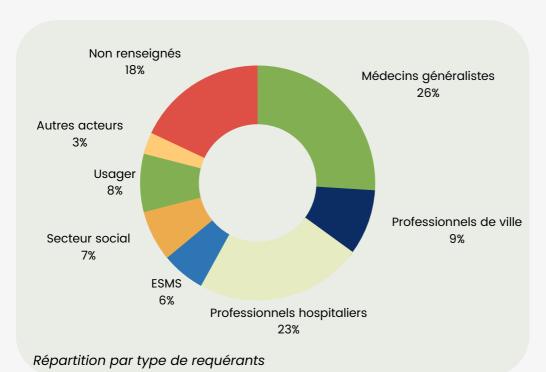




Information donnée en -48h 70% Orientation donnée en -48h 68 %



NOS REQUÉRANTS





NORD

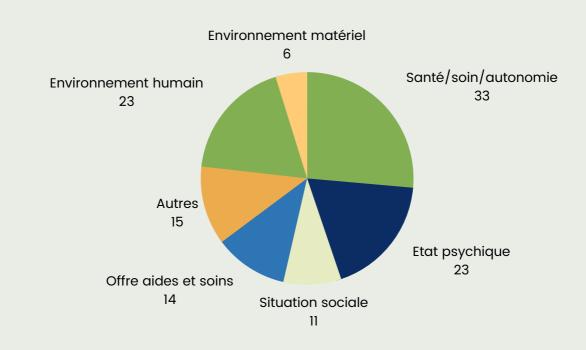
21.3%

SUD **21%**

LAURAGAIS

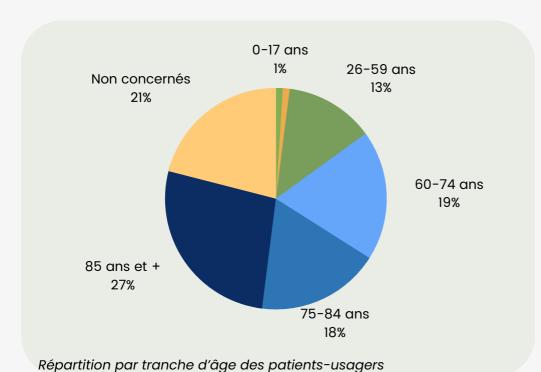
11.7%

HORS DÉPARTEMENT **4,5%**

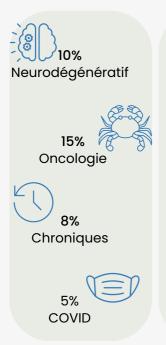


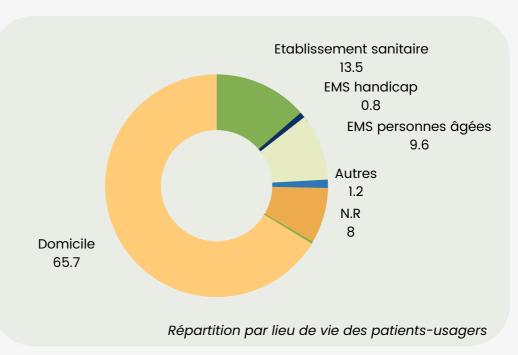
Répartition par type de problématique, concernant les appuis et orientations, en (%)

NOS PATIENTS-USAGERS



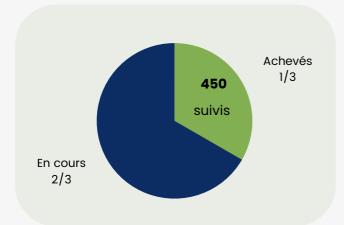
Origine géographique
TOULOUSE 35 %
NORD 27 %
SUD 22.5 %
LAURAGAIS 14.8%
HORS DÉPARTEMENT 0.7%



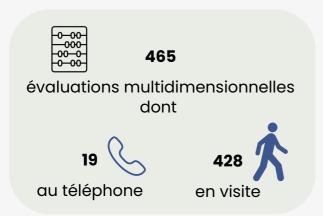


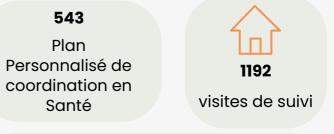
NOS APPUIS AUX PARCOURS SANTÉ



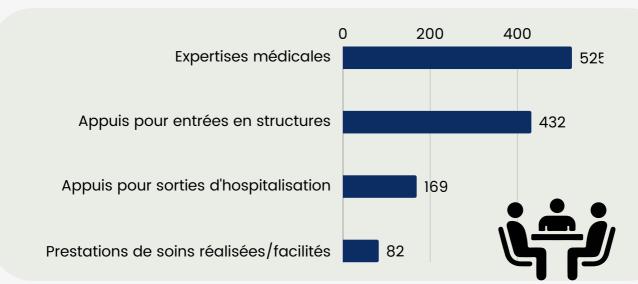


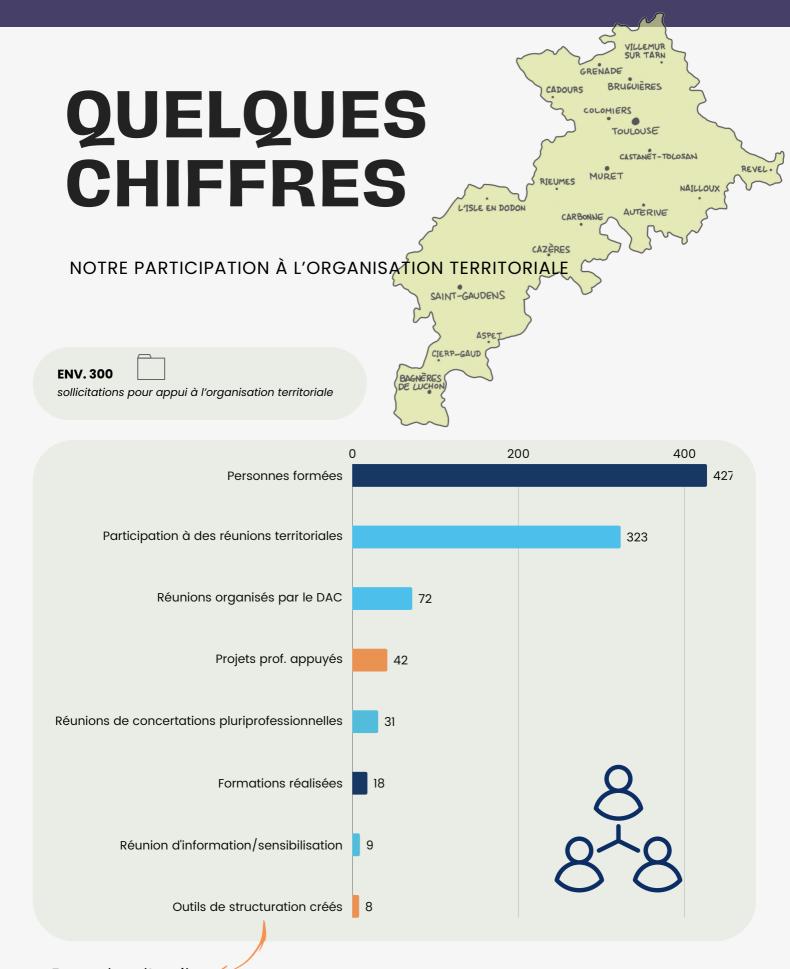






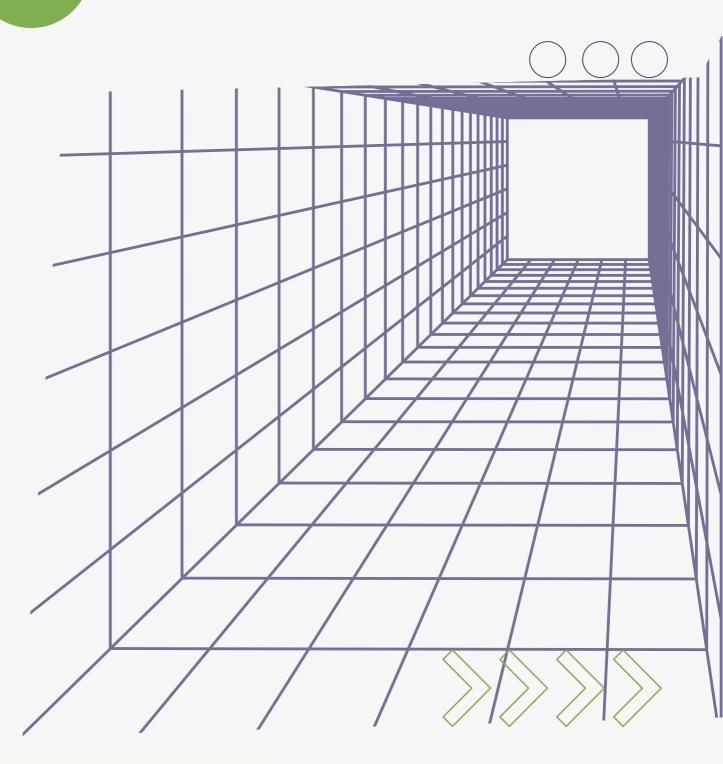
92Réunions de concertations pluriprofessionnelle





Exemples d'outils : annuaire, référentiel des aides et de soins, Classeur de Coordination d'Accompagnement Personnalisé (CCAP)...

PERSPECTIVES





DAC 31
Dispositif d'appui
à la coordination
HAUTE-GARONNE

PERSPECTIVES

Déménagement à venir



Consolider notre organisation interne

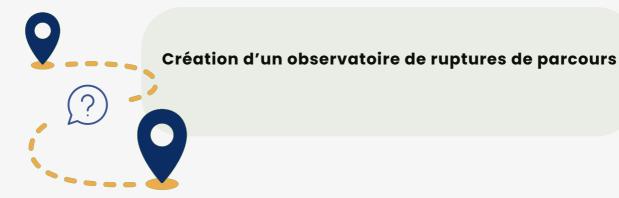


Projet de service Initiation d'une démarche qualité Construction d'un plan de développement des compétences

Améliorer notre lisibilité et visibilité

Création de notre site internet Formalisation de nos liens avec les autres dispositifs de coordinations





LIENS ET CONTACTS

05 62 26 04 04

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Siège social

39, impasse de la Flambère - 31300 TOULOUSE

accueil@dac31.fr
https://www.dac31.fr/

Le DAC 31 en image:

https://youtu.be/THzjs-fCDkY



DAC 31
Dispositif d'appui
à la coordination

HAUTE-GARONNE

